



Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 11 octobre 2019

Présents : Mesdames Claudine COURT, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose-Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Ginette KANOU ;
Messieurs René HRYNIOW, Michel GIRAUD, Guy BEAU, Bernard JARDY.

Absents excusés : Nadège OLLIER pouvoir à Stéphanie GARNIER.

Secrétaire : Bernard JARDY.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2019.

2 – Rapport SIVAP eau et assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune adhère au Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux, le SIVAP gère l'approvisionnement de la commune en eau potable et l'assainissement.

Présentation du rapport du SIVAP (eau et assainissement), il en ressort que la consommation d'eau potable diminue malgré l'augmentation du nombre d'abonnés, ce qui augmente le coût des infrastructures par m³ consommé.

Concernant les rapports SIVAP eau et assainissement, ils sont consultables en mairie.

3 – Avis sur implantation usine de méthanisation

Le Conseil Municipal souhaite que l'épandage soit interdit sur quatre parcelles qui sont à proximité d'habitations ou limitrophes du fleuve Loire.

4 – Validation devis de travaux dernier trimestre 2019.

- Elimination de la haie située sur le canal (tronçon rue de la terrasse- rue du canal), devis de 900€TTC : le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter.
- Taille le long du canal, devis de 1416€TTC : le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Aménagement du nouveau cimetière, devis de 840€TTC, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter.

5- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Il s'agit d'un contrat sur 4 ans (2019-2023), modifiable et résiliable à tout moment par la commune. Il permet, pour un montant annuel de 22 000€, d'obtenir directement une aide de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de 16 000€/an sachant que l'association Leo Lagrange reçoit également une subvention de la CAF.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de ce contrat par Loire Forez Agglomération.

6 – SIEL : éclairage foot.

Le Football Club de Boisset-Chalain (FCBC) nous a fourni un devis d'éclairage (lampes uniquement) de 23 000€HT.

La mairie a fait établir un devis de 55 230€ par le SIEL qui comprend le remplacement de 4 mats, des frais d'étude pour 1 500€, du génie civil pour 13 000€, chiffre qui pourrait être revu à la baisse si les fourreaux électriques sont en bon état.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût global	55 000	
Subvention Fédération nationale du Foot		10 000
Subvention de la Région		10 000
Subvention du SIEL		24 000
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE		11 000

Le conseil municipal approuve cette opération (9 voix pour, 2 voix contre)

7 - Questions diverses

- Loire Forez Agglo procède à une enquête publique sur les eaux pluviales à partir du 17 octobre (infos sur le site de Loire Forez : <https://www.registredemat.fr/zonagesassainissement-loireforez/>).
- Une réunion est prévue à la mairie le 14 novembre à 15h avec la SAUR, le SIVAP et Loire Forez Agglo pour harmoniser les travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la commune.
- Loire Forez Agglo prend la compétence eau potable à partir du 1^{er} janvier 2020.
- L'EDF va effectuer la mise en place des compteurs Linky fin 2019. La mairie a programmé une réunion avec l'EDF vendredi 18 octobre à 11h.
- Les agrès du parcours de santé ont été réceptionnés pour mise en place début novembre

Prochain conseil le 27 novembre à 20h.

La séance est levée à 22h15.